

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2014 A 20 HEURES 30

**Présents** : Mesdames GOUTTE, BERNAUD et HERAUD. Messieurs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, BRILLAUD, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI, ODIN et RIVIERE.

**Absents** : Madame BODEI (excusée). Monsieur PONTACQ (pouvoir à Madame HERAUD).

**Secrétaire de séance** : Monsieur BOUSSARD.

*Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 9 décembre 2013 et du 13 janvier 2014 sont soumis à approbation.*

*Monsieur RIVIERE précise que ce n'est pas lui qui est intervenu lors de la dernière réunion afin de signaler les problèmes survenus à l'ancienne décharge du brouillon.*

*Madame HERAUD donne lecture d'une note rédigée par Monsieur PONTACQ lequel tient à préciser qu'il a régularisé le paiement d'une location de la salle polyvalente, ce que Madame le Maire confirme.*

*Sous ces précisions, les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.*

### **1. Vente d'une parcelle**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du projet d'implantation par Monsieur MANGEOLLE et Madame DOMINICI d'une maison de retraite devant l'Ecole. Par courrier du 21 janvier 2014, Monsieur MANGEOLLE confirme son souhait d'acquérir une partie de la parcelle n°A 1038 appartenant à la commune pour 1.005 m<sup>2</sup>, le long de la rue de la Taillande, acquisition qui se fera en même temps que l'acquisition de la parcelle attenante appartenant aux époux JACQUEREAU.

L'implantation de l'établissement se fera, en effet, sur les 2 parcelles, l'ensemble foncier représentant une superficie totale de 3.006 m<sup>2</sup>, dimension nécessaire à cette construction. Cette cession par la commune doit maintenant être rapidement actée pour pouvoir procéder au dépôt du permis de construire. Un diaporama reprenant les plans et le projet de construction de la future maison de retraite est présenté au Conseil.

Le Service des Domaines a évalué à 60 € le prix du m<sup>2</sup>. Madame le Maire propose de retenir ce prix pour la cession. Des frais de géomètre sont à envisager pour un montant total de 1.321,58 € selon un devis de la SARL OGEO, Géomètre à Saint André de Cubzac. Il est souhaité par le Conseil, qu'à l'occasion de ces travaux, il soit procédé aux démarches nécessaires afin de faire passer la partie de la parcelle non cédée (voirie desservant l'Ecole) dans le domaine public.

En outre, les frais de Notaire afférents à cette cession seront d'environ 5.600 €. Madame le Maire propose que la Commune assume les frais de Géomètre, les frais de Notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession par la Commune à Monsieur MANGEOLLE et à Madame DOMINICI d'une partie de la parcelle n°A 1038, pour une superficie de 1.005 m<sup>2</sup>, au lieu-dit "Lagorce" pour l'implantation d'une maison de retraite sur la base de 60 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal décide également, à l'unanimité, que les frais de Géomètre seront réglés par la Commune pour un montant de 1.321,58 € TTC et que les frais de Notaire relatifs à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

### **2. Avenant au marché de la passerelle du Port**

Monsieur BERNARD confirme au Conseil Municipal que les travaux confiés à l'entreprise BOUYRIE DE BIE sont terminés, à savoir la passerelle, le belvédère, le coin avec tables et le mobilier. La passerelle et le coin avec tables devaient être reliés par un cheminement en terre avec des marches au niveau du point haut de la digue que l'on ne peut pas toucher.

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont amené le maître d'œuvre à proposer le remplacement de ce cheminement en terre par 12 ml de passerelles supplémentaires, soit 2 m en prolongement et 10 ml en retour vers l'escalier.

L'entreprise BOUYRIE DE BIE a établi un devis complémentaire d'un montant de 2.940 HT, soit le même prix au m<sup>2</sup> que pour le devis initial. Le financement peut en être assuré par un prélèvement plus important sur l'excédent antérieur reporté de la section d'exploitation du budget annexe du port.

Cette opération devra également prendre en compte une subvention moins importante que prévu du SMIDDEST sur l'ensemble de l'opération.

En effet, cette subvention, annoncée à 25.000 €, est ramenée à 19.722 €. Ces deux nouveaux éléments financiers pourront donc être absorbés sur le budget annexe du port, même si ce dernier s'en trouvera obligatoirement plus serré.

Monsieur BERNARD signale au Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur PLISSON, Président du SMIDDEST, lequel a confirmé que ce montant de 19.722,00 € est définitif et a précisé, cependant, que cette somme de 5.000 € versée en moins pourra ultérieurement être compensée par une aide d'un même montant sur un autre projet dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Madame BERNAUD demande ce qui est prévu pour les personnes handicapées au niveau de la grille de la passerelle actuelle et au niveau des marches sur la digue.

Monsieur BERNARD répond qu'il existe une "rambarde" au niveau de cette grille, laquelle permet la circulation des personnes avec une cane, mais qu'il questionnera, à toutes fins utiles, le maître d'œuvre à ce sujet. Il confirme, en outre, qu'il sera difficile, voire impossible, pour certaines personnes handicapées d'emprunter les marches situées de part et d'autre de la digue, mais qu'il sera possible de rejoindre la passerelle en bois par la route du Port.

Monsieur BERNARD indique également qu'un apport de terre sera nécessaire sous la passerelle afin de rester à la hauteur réglementaire mais qu'il faudra prendre en compte les problèmes de sécurité pour un éventuel apport par camion. Monsieur RIVIERE signale que 2 poteaux sont tordus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, estimant que ces travaux sont souhaitables et qu'il est intéressant de profiter de la présence de l'entreprise, décide, à la majorité, d'engager les travaux de complément de platelage pour un montant de 2.940 € HT, retient l'entreprise BOUYRIE DE BIE pour la réalisation de ces travaux et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens. Mesdames GOUTTE, BERNAUD et Monsieur RIVIERE votent contre, estimant que ces travaux auraient du être prévus en début de chantier et que leur réalisation ne s'impose pas sur un chantier déjà très coûteux.

### **3. Etude diagnostique assainissement : validation de la phase 3**

Monsieur GABORIT expose au Conseil Municipal que les 2 premières phases de cette étude sont réalisées. Des défauts significatifs sur le réseau d'eaux usées ont été relevés. Il est proposé désormais de valider la 3<sup>ème</sup> phase, optionnelle, mais dont le principe avait déjà été acté.

Il s'agit de réaliser 973 ml d'inspection télévisée des canalisations et 1.230 ml de test à la fumée sur des secteurs bien déterminés. Les inspections télévisées vont permettre de définir la localisation des anomalies afin de présenter la nature des travaux de réhabilitation à envisager.

Les tests à la fumée serviront à repérer les secteurs sensibles aux intrusions d'eau de pluie. Le coût de cette prestation est de 4.769 € H.T mais la société G2C propose de maintenir ce prix, prévu initialement, malgré la réalisation d'un linéaire de test à la fumée supérieure d'environ 200 ml à celui de l'offre de base.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, l'engagement auprès de la société G2C de la phase 3 de l'étude diagnostique, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant de 4.769 € H.T. et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

### **4. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget**

Monsieur BERNARD rappelle que, le vote des divers budgets primitifs 2014 n'ayant pas encore été réalisé, les dépenses exposées ci-dessus nécessitent un vote spécifique du Conseil Municipal, s'agissant de dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'engagement d'une dépense d'investissement de 1.321,58 € TTC au titre de la prise en charge des frais de Géomètre, auprès du cabinet OGEO, pour la vente d'une parcelle aux consorts MANGEOLLE/DOMINICI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à la majorité, l'engagement d'une dépense de 2.940 € H.T. pour la réalisation d'une passerelle complémentaire, auprès de la société BOUYRIE DE BIE, sur le budget annexe du port. Mesdames GOUTTE, BERNAUD et Monsieur RIVIERE votent contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'engagement d'une dépense de 4.769,00 € auprès de la société G2C, pour la 3<sup>ème</sup> phase de l'étude diagnostique du réseau d'eaux usées.

## 5. Questions Diverses

**P.L.U.** : le Cabinet METROPOLIS a fait parvenir un devis pour la réalisation d'une étude spécifique sur la zone du Guillou. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de revoir cette question après les prochaines élections municipales. La réunion prévue initialement le 4 mars 2014 est annulée.

**Calvaire** : Monsieur ODIN demande que l'on vérifie si le socle en pierres du calvaire se trouve dans les locaux du Conseil général.

**Rythmes scolaires** : Monsieur BRILAUD fournit au Conseil Municipal le contenu d'une note émanant de la coordinatrice chargée de cette question au sein de la C.C.B. Il apparaît notamment qu'il convient de désigner, au plus tard le 15 mars, un référent à l'Ecole dont il est détaillé le rôle et les attributions. La question sera abordée lors du prochain Conseil d'Ecole.

**Fusion de syndicats** : Monsieur BRILAUD confirme au Conseil Municipal que le Syndicat des Collèges est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2014, la fusion avec le Syndicat du Lycée ne pouvant intervenir qu'après cette date. Le projet de statuts du nouveau syndicat est toujours en cours de vérification auprès des services de la Sous- Préfecture.

**Route des Cassards** : Madame BERNAUD s'étonne de la réalisation de travaux sur cette route par les employés municipaux alors qu'elle vient d'être refaite. Monsieur RIVIERE confirme le mauvais état général de cette route, situation anormale compte tenu des récents travaux de réfection. Monsieur GABORIT confirme la dégradation de cette route, du fait essentiellement des passages de lourds véhicules, et s'étonne de la réaction tardive de Monsieur RIVIERE. Madame le Maire confirme qu'un courrier sera adressé à la SCREG pour dénoncer la dégradation anormale de cette route.

**Associations** : Madame BERNAUD demande à Monsieur BOUSSARD l'état des démarches entreprises pour la commande de tentes de réception avec les fonds récoltés lors du concert des "Binuchards", précisant qu'à défaut, les fonds récoltés pourraient être répartis entre les associations participantes. Elle demande qu'une réunion avec les présidents d'associations concernées soit organisée. Monsieur BOUSSARD répond qu'il n'y a aucune raison de ne pas s'en tenir à l'accord initial et que des devis pour l'achat de tentes de réception doivent rapidement lui être transmis, les premières recherches révélant des prix nettement supérieurs au montant disponible, soit environ 1.600 €. Monsieur RIVIERE regrette la dégradation de l'ancien baraquement du comité des Fêtes, pour l'avoir laissé installé sous les intempéries. Monsieur BOUSSARD répond que ce baraquement, déjà très vétuste, avait été dégradé par un tiers, qu'il avait été difficilement réparé et qu'une nouvelle réparation n'était pas envisageable, selon les Services Techniques.

**Local** : au nom de Monsieur PONTACQ, Madame HERAUD demande à Madame le Maire si elle a rencontré des infirmières intéressées par un local dans la Commune. Madame le Maire répond qu'elle a seulement été saisie par un récent courrier. Une sous-location du bureau donnant rue de la Gaieté avait été envisagée mais semble impossible.

**Environnement** : au nom de Monsieur PONTACQ, Madame HERAUD s'étonne de la présence d'un conteneur particulièrement inesthétique sur le terrain d'un particulier. Madame le Maire répond que l'intéressé s'est manifesté et qu'il s'est engagé à le camoufler.

La séance est levée à 23 heures.